



Location par AirBNB

Par levent

Bonjour,

J'ai loué pour les vacances un appartement dans une résidence.

En dessous de cet appartement , il y a une location Airbnb.

Comme vous vous en doutez, tapage nocturne à des heures impossibles. Quelles sont les actions à entreprendre pour faire cesser, ces bruits la nuit.

Le propriétaire de l'appartement joint ne répond pas.

Comment pratiquer ?

En vous remerciant

Cdt

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

vous pouvez appeler par téléphone les forces de l'ordre au n°17

[url=https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/nuisances-sonores-dans-code-sante-30792.htm]https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/nuisances-sonores-dans-code-sante-30792.htm[/url]

Par levent

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Une fois les forces de l'ordre contacter, puis je porter plainte contre le propriétaire?

Directement au commissariat! en ligne !

Y a t'il une possibilité de faire arrêter cette location par le biais de AIRBNB.

Ces derniers peuvent ils être condamné ,

Merci

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

oui vous pouvez porter plainte au commissariat contre les locataires et le propriétaire.

Par contre je ne vois pas par quel moyen on peut faire cesser la location RBNB.

Par levent

OK merci pour ces informations

Cdt